
DÉBAT PUBLIC

Liaisons ferroviaires Bretagne Loire - LNOBPL

4 SEPTEMBRE 2014 – 3 JANVIER 2015

DOSSIER DE PRESSE

LE 4 SEPTEMBRE 2014

DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT PUBLIC

Liaisons ferroviaires Bretagne Loire - LNOBPL

4 SEPTEMBRE 2014 – 3 JANVIER 2015

SOMMAIRE

1. Le débat public, le cadre législatif
2. La Commission Nationale du Débat Public
3. Les missions de la commission particulière
4. Le débat public « Liaisons ferroviaires Bretagne Loire - LNOBPL » et ses modalités
5. Des expertises complémentaires
6. Comment s'informer et participer ?
7. Annexes

1. LE CADRE LÉGISLATIF

Deux textes régissent l'organisation d'un débat public :

- **La Convention d'Aarhus :**

Les États signataires « garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel (...) en matière d'environnement »

- **Le Code de l'environnement :**

« La commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ». C'est dans ce cadre, et sur saisine réglementaire de Réseau Ferré de France, que la commission nationale du débat public a décidé au cours de sa séance du 8 janvier 2014 d'organiser le débat public sur le projet de liaisons ferroviaires Bretagne - Loire. Elle a ensuite nommé le président et les membres de la commission particulière chargée d'animer ce débat.

2. LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Créée en 1995 par la loi Barnier relative à la protection de l'environnement, devenue en 2002, à la suite de la loi relative à la démocratie de proximité, autorité administrative indépendante (AAI), la commission nationale du débat public (CNDP), est saisie par les porteurs de projets d'aménagement ou d'équipement, avant que leur réalisation soit définitivement décidée. Lorsqu'elle décide d'organiser elle-même un débat public, celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. La CNDP fixe les modalités d'organisation du débat qui est préparé et animé par une commission particulière du débat public (CPDP).

3. LES MISSIONS DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

- **Avant le débat**

La CPDP sur le projet de liaisons ferroviaires Bretagne - Loire est composée de sept membres :

- **Olivier GUERIN** (président), avocat général honoraire à la Cour de cassation
- **Michel MORIN**, préfet honoraire
- **Paola OROZCO-SOUEL**, consultante en énergies renouvelables
- **Martine PATTOU**, architecte-urbaniste
- **Alain RADUREAU**, ingénieur de recherche en environnement
- **Marie-Françoise SEVRAIN**, commissaire enquêteur, membre de la commission nationale du débat public
- **Dominique SIMON**, consultante indépendante en conduite du changement
Et d'un secrétariat général à Rennes.

Depuis sa nomination, en mars 2014, elle a préparé le débat, notamment en rencontrant un grand nombre d'acteurs locaux (élus, institutionnels, acteurs économiques et associatifs) pour les associer à la préparation.

- **Pendant le débat**

La CPDP est garante du bon déroulement du débat public.

Trois principes régissent ce débat :

- *La transparence*

La CPDP s'assure que toute l'information nécessaire est mise à disposition du public pour qu'il puisse disposer d'une information objective. Elle veille à ce que le maître d'ouvrage apporte des réponses aux questions posées.

- *L'équivalence*

Chacun, élu, responsable ou simple citoyen a le même droit à la parole, à l'expression, notamment lors des réunions publiques.

- *L'argumentation.*

Le débat n'est pas un sondage ou un référendum, les positions, pour ou contre le projet ou des variantes, doivent être argumentées.

- **Après le débat**

Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat, la commission particulière publie le compte-rendu du débat public. Neutre, elle n'émet aucun avis. Dans le même temps, le Président de la CNDP en dresse le bilan. À compter de la publication de ces deux documents, Réseau Ferré de France, dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître sa décision quant aux suites qu'il donne à son projet et ce, à la lumière des arguments échangés pendant le débat.

4. LE DÉBAT PUBLIC « LIAISONS FERROVIAIRES BRETAGNE-LOIRE - LNOBPL », SES MODALITÉS :

- **4 mois de débat**

Le débat public sur le projet de « Liaisons ferroviaires Bretagne Loire - LNOBPL » se déroulera du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

- **16 réunions publiques et un atelier thématique**

Il y aura 16 réunions publiques réparties sur l'ensemble du territoire du projet.

- **Une occasion importante de s'exprimer.**

Ce débat public est pour le grand public, comme pour les élus, et acteurs économiques ou associatifs,

une occasion importante de pouvoir donner son avis avant que la décision de réaliser, ou non, le projet ne soit prise.

La CPDP a identifié quelques thèmes qui seront abordés au cours du débat, mais le public pourra en faire émerger de nouveaux.

Selon la loi, la discussion doit porter sur l'opportunité du projet, sur ses objectifs et ses principales caractéristiques.

5. DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

La CPDP a été saisie par plusieurs associations et acteurs de demandes d'expertises complémentaires demandant de soumettre au débat une variante au projet porté par RFF.

La CNDP a alors décidé de faire procéder à des expertises complémentaires portant sur :

- d'une part sur l'examen de variantes nouvelles entre Nantes et Rennes passant par Chateaubriant ou Redon (éventuellement avec évitement de cette ville), avec optimisation de lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces nouveaux scénarii seront évalués,
- d'autre part sur les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économique du projet.

Les conclusions de ces expertises seront présentées au cours du débat public.

6. COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

En participant aux réunions publiques dont vous avez le calendrier en annexe.

• La réunion d'ouverture

Elle aura lieu à Rennes le 10 septembre 2014 et permettra de présenter le cadre du débat, le projet et de recueillir les premiers avis et prises de position.

• Les réunions publiques

Les réunions permettront de recueillir les avis sur les impacts locaux du projet mais elles accueilleront également des experts qui apporteront un éclairage particulier sur divers sujets :

- le développement économique et l'aménagement du territoire,
- l'agriculture et les emprises foncières,
- les impacts sur l'environnement,
- le service ferroviaire,
- le fret ferroviaire,
- l'amélioration de la liaison Nantes-Rennes,
- le financement et la rentabilité socio-économique.

- **La réunion de clôture**

Elle aura lieu le 16 décembre 2014 à Rennes. Le moment sera venu pour la commission de tirer les premiers enseignements du débat avant la rédaction du compte-rendu.

- **Le site Internet – <http://lnobpl.debatpublic.fr>**

La commission particulière du débat public a souhaité que le site Internet soit un lieu de débat à part entière. C'est pourquoi, un système de questions-réponses a été mis en place pour permettre au public de poser des questions qui sont transmises au maître d'ouvrage qui s'est engagé à y répondre rapidement.

Par ailleurs, le site Internet comprend des espaces de discussion, des forums, pour que sous le contrôle d'un modérateur, les internautes échangent leurs arguments, donnent leur avis.

- **La permanence de la CPDP**

Le 02 99 26 81 36 est à utiliser pour toute demande d'information et notamment pour recevoir gratuitement les documents du débat.

Il est également possible d'écrire par courriel à la CPDP : lnobpl@debatpublic.fr

- **Les contributions et cahiers d'acteurs**

Chacun peut établir, par écrit ou courriel, une contribution qui sera diffusée sur le site Internet.

Les personnes morales (collectivités, groupements, associations...) peuvent aussi proposer un cahier d'acteur, document qui est imprimé et mis à disposition lors des réunions publiques, et diffusé sur Internet.

Les règles régissant leur rédaction et leur publication sont consultables sur le site Internet.

7. ANNEXES

- Calendrier des réunions publiques
- N° 1 du journal du débat
- Dossier du maître d'ouvrage
- Synthèse du dossier du maître d'ouvrage

CONTACT

Eric Bonté

eric.bonte@debatpublic.fr

Tel : 06 73 99 44 72

cndp Commission nationale
du **débat public**

Commission particulière du débat public **LNOBPL**
107 avenue Henri Fréville
CS 10704 - 35207 Rennes cedex 2 - France
T. +33 (0)2 99 26 81 36
lnobpl@debatpublic.fr
<http://lnobpl.debatpublic.fr>